

## "L'Europe sur les pas du Benelux<sup>o</sup>?" dans Luxemburger Wort (3 juin 1955)

**Légende:** A l'occasion de la conférence qui, du 1er au 3 juin 1955, réunit à Messine les ministres des Affaires étrangères des six États membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), le quotidien Luxemburger Wort s'interroge sur la direction à prendre pour la construction européenne.

**Source:** Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 03.06.1955, n° 154; 108e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Europa im Beneluxschritt?", auteur:M. F. , p. 1.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/l\\_europe\\_sur\\_les\\_pas\\_du\\_benelux\\_dans\\_luxemburger\\_wort\\_3\\_juin\\_1955-fr-aa0e9bfo-2136-4781-b46e-df639d5af120.html](http://www.cvce.eu/obj/l_europe_sur_les_pas_du_benelux_dans_luxemburger_wort_3_juin_1955-fr-aa0e9bfo-2136-4781-b46e-df639d5af120.html)



**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016

## L'Europe sur les pas du Benelux ?

Au moment de la rédaction de cet article, aucune information précise ne nous est encore parvenue sur ce que la conférence de Messine apportera de nouveau à l'intégration européenne.

Avec René Mayer, elle désigne à la tête de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier un radical du parti de Mendès France, dont on peut affirmer qu'il est un « Européen » convaincu. En tant que député radical, René Mayer soutient la CED et les accords de Paris. Lors des débats sur l'Afrique du Nord, il n'était pas du côté de Mendès France, raison pour laquelle il ne peut plus compter sur le soutien général de son parti.

\*

À Messine, le fait que René Mayer fasse partie de l'Assemblée n'a pas suscité de difficultés. De même, la Haute Autorité n'y a pas vu une pierre d'achoppement et a annoncé hier l'élection à l'unanimité du nouveau membre à la présidence de la Haute Autorité. Dès lors, il appartient à l'Assemblée nationale de décider si René Mayer, après avoir été nommé président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, peut ou non conserver son mandat de député. Si la décision du Parlement français est négative, le maintien de Mayer à la Haute Autorité devrait être remis en question. Par ailleurs, des doutes ont déjà été exprimés quant à la capacité d'un parlementaire en fonction de présider avec la liberté d'action nécessaire une institution supranationale telle que la Communauté européenne du charbon et de l'acier. L'avenir nous le dira.

On pourrait être tenté de croire que l'intégration européenne va être ralentie, puisque le vote de la conférence de Messine ne s'est pas porté de nouveau sur Jean Monnet, dont l'opinion sur l'intégration européenne est largement connue et qui ne donne aux partisans de l'intégration européenne aucune occasion d'émettre des réserves.

Tirer une telle conclusion serait une erreur. Il est certain que Jean Monnet n'a pas été invité à rester à la présidence de la Haute Autorité, parce qu'il s'est laissé convaincre trop tard de renouveler sa candidature et parce qu'en plus, il l'a assortie de la condition de poursuivre l'intégration européenne dans le sens du projet du Benelux.

Les gouvernements n'avaient ni la possibilité ni la volonté de donner ces garanties au président sortant de la Haute Autorité. D'après les déclarations de Messine, il reste peu d'espoir que l'intégration se poursuive dans d'autres secteurs selon le modèle de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, avec des autorités supranationales spécialisées. De l'avis général, des progrès lents et constants sur la voie de l'intégration européenne représentent le moyen le plus sûr de garantir le succès de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

\*

On devrait, en principe, être d'accord sur ce sujet, ce qui ne signifie pas pour autant qu'on le soit sur la ligne à suivre pour la poursuite de l'intégration. D'abord, il y a le plan du Benelux, qui vise pour l'essentiel la réalisation d'un marché économique commun en Europe. En se basant sur ce qui a déjà été divulgué de ce projet, on peut conclure que les États du Benelux considèrent l'intégration comme une question de coordination économique et d'union douanière et comme une étape préliminaire au marché commun européen. En revanche, ils relèguent la problématique politique des nouvelles institutions à l'arrière-plan.

Sauf erreur, la volonté est finalement de réduire l'Europe à un dénominateur commun sur le plan économique, d'après le modèle du Benelux. Une telle tentative mérite d'être saluée, même si l'exemple du Benelux nous enseigne justement que cette méthode ne permet de progresser qu'avec hésitation et par étapes. Le Benelux est encore à dix ans au moins du Marché commun, notamment parce qu'il n'existe pas d'institution supranationale en mesure de prendre des décisions à caractère obligatoire sur la base d'un traité déterminé.

\*

Une intégration selon le modèle du Benelux devrait trouver le soutien des différents États, étant donné qu'une approche de ce type tiendrait suffisamment compte des intérêts nationaux.

D'ailleurs, une telle méthode d'intégration économique européenne n'exclut pas d'emblée une intégration partielle avec une autorité supranationale dans des domaines spécifiques, par exemple celui de l'énergie nucléaire.

Même si la poursuite de l'intégration européenne sur le modèle du Benelux ne permet pas des espoirs exagérés, il reste préférable de poursuivre d'une manière ou d'une autre les efforts d'intégration que de les stopper en renonçant aux intégrations partielles supranationales.

Économiquement, l'Europe doit renforcer son unité. Ceci ne peut être réalisé qu'avec l'abolition des frontières et l'instauration d'un marché commun. S'il pouvait voir le jour sans autorité supranationale, cela ne signifierait pas qu'il aurait moins d'efficacité qu'un autre Marché commun.

M. F.